

cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX – N° 260 – VENDREDI 26 JUIN 2015

PÂQUERETTE SOULAGÉE

Le gouvernement va envoyer quelqu'un aux États-Unis pour vérifier si les Américains ont bien coupé le micro qui écoutait Hollande après avoir écouté ses prédécesseurs. Et il déclare qu'il ne rompra pas les relations diplomatiques. Ouf ! ●

AGENDA MILITANT

→ 27 juin

Paris ["Multiples et indivisibles"](#)

→ 29 juin

Aix-en-Provence [Histoire\(s\) d'émancipation](#)

→ 4 juillet

Paris [Une journée communiste](#)

→ 6-8 juillet

L'Hay-les-Roses [Séminaire des Associations citoyennes](#)

→ 11-12 juillet

Vigneux de Bretagne (Notre-Dame-des-Andes) [Chauffe la lutte, pas le climat !](#)

À LIRE SUR communistesunitaires.net

[La place de la France est aux côtés du peuple grec](#)

Les migrations, moteur de l'histoire...

Chaque jour amène son cortège de migrants et de questions.

230 millions de femmes, enfants, hommes, personnes âgées, ont traversé la Méditerranée, des fleuves, des déserts, des frontières terrestres pour fuir des guerres, des régimes dictatoriaux violents et corrompus, pour simplement ne plus mourir de faim ou pour répondre à leurs aspirations de vie.

La majorité se réfugie en Afrique, en Asie, non en Europe qui, dans le passé, a nourri de grandes migrations.

Un récent phénomène prend de l'ampleur : les migrations climatiques (22 millions) pour échapper aux conséquences du réchauffement - au Pakistan plus de 1 000 morts de sécheresse actuellement. Si cet aspect a toujours existé, il s'étend du fait de l'intervention humaine (Gaz à effet de serre) avec à la clef la survie de l'espèce humaine.

Le Liban, 4,5 millions d'habitants, accueille 1,3 million de réfugiés surtout syriens. L'Union européenne dresse un filet de sécurité pour en dissuader et filtrer quelques 100 000 sur 6 mois dont moins de 10 000 seraient accueillis en France au titre du droit d'asile : l'égoïsme est dans la disproportion...

Le droit à la mobilité et son exercice ont été de tous temps le moteur du développement humain. Interrompre la chaîne alors que capitaux, marchandises et informations traversent allègrement et sans trop de difficultés barrières et distances, c'est choisir un monde en régression : dans quel monde voulons-nous vivre ?

Le modèle capitaliste qui régit nos vies n'a que des réponses utilitaires et intéressées : combien cela rapporte, quelle concurrence cela exacerbe, quel pillage des ressources et des productions peut être organisé sans trop de dégâts induits dans les pays prédateurs ?

Les migrations renvoient donc bien à l'exercice et au respect de droits humains fondamentaux, à la préservation et au développement des pays d'origine, à la reconnaissance et à la régularisation de celles et ceux qui ont été poussés sur le chemin, à l'égalité de tous les travailleurs quelles que soient leurs origines et à l'adoption de règles mondiales opposables à tous les pays.

La mondialisation ne peut réussir qu'à ces conditions : prédominance de l'humain, partage de nos espaces terrestres, maritimes et des richesses créées. Victimes de ces logiques implacables, les migrants doivent subir aussi les effets de leur instrumentalisation par des forces politiques (FN, extrêmes-droites européennes) passivistes, nationalistes, hérauts de l'inégalité et finalement complices des puissants en les désignant comme boucs émissaires dans la recherche bien compréhensible des causes du mal vivre.

Les victimes coupables ? Les pratiquants du droit humain à la mobilité martyrisés ?

Nous voulons, nous devons vivre dans un autre monde...

● Adjera Lakehal-Brafman et Jean Brafman



L'annulation de la dette grecque : une exigence légitime et réaliste

Alors que la Grèce, l'UE et le FMI poursuivent leur bras de fer, sans qu'on sache quels en seront véritablement l'aboutissement et les conséquences, la question d'un règlement politique de la question de la dette commence à s'imposer dans le débat public.

L'Union européenne, le Fonds monétaire international et les banquiers ne cessent depuis des mois de manipuler le grand public autour de la responsabilité du peuple grec quant à la situation économique et budgétaire du pays. Si on les suit, eux et les grands médias, le peuple grec serait coupable d'avoir vécu au-dessus de ses moyens, les politiques publiques là-bas seraient synonymes de gabegie, les prêts à la Grèce depuis des années auraient été accordés sans que les prêteurs ne connaissent la situation réelle du pays, les achats d'armement – qui constituent une dépense publique majeure – n'auraient profité à personne (et surtout pas aux industries d'armement des pays les plus riches de l'UE). On devrait croire ceux qui font semblant de s'apercevoir de la gravité de la crise, des tricheries des gouvernements précédents sur les comptes de l'État. On devrait ignorer la complicité entre les politiques sanctionnés lors des élections législatives de janvier 2015, qui ont porté Syriza au pouvoir, et les libéraux et sociaux-libéraux de tous poils. Et on devrait

donc soutenir la tentative, à peine déguisée désormais, de mettre en échec le gouvernement Tsipras, afin notamment d'éviter un effet de contagion de la lutte contre l'austérité.

« Nous sommes parvenus à la conclusion que la Grèce ne doit pas payer sa dette parce qu'elle est illégale, illégitime et odieuse. »

Un rapport atypique

Eh bien, la principale conclusion du rapport préliminaire du Comité pour la vérité sur la dette mis en place en avril 2015 par la présidente du Parlement grec, Zoé Konstantopoulou, vient mettre en cause la novlangue à l'œuvre : « Nous sommes parvenus à la conclusion que la Grèce ne doit pas payer sa dette parce qu'elle est illégale, illégitime et odieuse. » Le mandat de l'équipe internationale du Comité était de mener des investigations sur l'origine et l'augmentation de

la dette publique, sur la façon dont cette dette a été contractée et les raisons qui y ont amené, et sur l'impact qu'ont eu sur l'économie et la population les conditionnalités attachées à ces contrats. De fait, le rapport constitue une première étape dans la compréhension de la construction de la dette et dans la déconstruction du discours libéral dont on nous abreuve quotidiennement.

Romarc Godin explique sur le site du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) : « Le Comité apporte en effet une déconstruction en règle du storytelling européen sur la Grèce depuis 2010. Rappelons rapidement ce dernier. Le pays a vécu jusqu'en 2009 dans une sorte d'indolence coupable jusqu'à ce que les marchés, censeurs justes et impitoyables, réveillent les Hellènes et les appellent à expier leurs fautes. Le FMI et les Européens sont alors venus au secours des Grecs avec bienveillance, en leur prêtant les sommes nécessaires à leur sauvetage, mais, évidemment, en leur imposant, pour leur propre bien, des ●●●



Manifestation de solidarité avec le peuple grec, 20 juin 2015, Paris.

●●● *“réformes” destinées à les protéger, à l’avenir, de telles crises. Le Comité a, mercredi, rejeté entièrement ce qui apparaît désormais comme un mythe. »*

Et quelles sont ces réalités simples qui déconstruisent le discours libéral ? Romaric Godin résume¹ : contrairement à ce que prétendent les zéloteurs de l’austérité, « *Le niveau de dépenses publiques grecques est resté, durant toute la période, inférieur à la moyenne européenne. Les raisons de l’explosion de la dette résident ailleurs : jusqu’à l’entrée dans la zone euro, ce sont les taux d’intérêts élevés qui ont fait exploser principalement l’endettement qui avait été contracté par la Grèce pour ramener le niveau de protection sociale du pays à un niveau qui, in fine, est toujours resté en deçà de celui de l’Europe occidentale. Une fois dans la zone euro, la dette publique a été augmentée sous l’effet cette fois de taux anormalement bas et d’une perte de compétitivité brutale.* » Ainsi, le rapport évoque le niveau

des dépenses militaires et l’ampleur du phénomène de l’évasion fiscale, dont tout le monde sait qu’elle est un phénomène massif dans toute l’Union. Sur-tout, indique encore Romaric Godin, « *le Comité rappelle que la crise grecque trouve aussi son origine dans l’explosion de l’endettement privé, alimenté par les banques grecques et étrangères dans*

**Non seulement
une majeure partie
de la dette grecque
est illégitime,
mais en plus, le réalisme
est du côté de ceux
qui envisagent,
avec sérieux
et responsabilité,
son annulation.**

le pays ». Et de souligner la politique du gouvernement Papandréou en 2009, qui « *a volontairement intégré, avec la complicité d’Eurostat, des éléments qui ne devaient pas l’être dans le calcul du*

déficit public et de la dette pour 2009. Le but était d’alimenter le storytelling de la dépense excessive ».

Au total, tous les spécialistes le savent, la Grèce ne pourra pas rembourser sa dette : elle n’en a tout simplement pas les moyens. Rappelons que ce n’est pas le premier pays concerné par une situation d’endettement impossible à assumer. Il en a été ainsi de l’Allemagne, par exemple², et de l’Equateur³. Ainsi, non seulement une majeure partie de la dette grecque est illégitime, mais en plus, le réalisme est du côté de ceux qui envisagent, avec sérieux et responsabilité, son annulation (au moins partielle). La question dépasse d’ailleurs l’exemple de la Grèce, et ce sont en définitive toutes les politiques de la dette qui devraient désormais être sur la sellette.



● Gilles Alfonsi

1. Lire sur le site du CDTM, “Grèce : le rapport sur la dette est une arme utile pour Athènes”, ici : <http://cadtm.org/Grèce-le-rapport-sur-la-dette-est>

2. Lire ici : <http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=4962>

3. Lire à ce sujet : <http://cadtm.org/Les-lecons-de-l-Equateur-pour-l>

Grèce et Union européenne : le scandale de la dette illégitime

Cerises publie la synthèse du rapport de la Commission pour la vérité sur la dette grecque, présentée devant l'Assemblée grecque le 18 juin 2015.

En juin 2015, la Grèce se trouve à un carrefour. Elle doit choisir entre la poursuite des programmes d'ajustement macroéconomiques imposés par ses créanciers ou briser les chaînes de sa dette. Cinq ans après le début des programmes d'ajustement, le pays reste plongé dans une grave crise économique, sociale, démocratique et écologique. La boîte noire de la dette n'a pas été ouverte. À ce jour, aucune autorité, grecque ou internationale, n'a cherché à faire la lumière sur les causes et les modalités d'assujettissement de la Grèce au régime de la Troïka. La dette, au nom de laquelle rien n'a été épargné à la population, reste le dogme au nom duquel est imposé un programme d'ajustement néolibéral qui s'accompagne de la plus profonde et la plus longue récession jamais connue en Europe en temps de paix.

Prendre à bras-le-corps un ensemble de problèmes sociaux et économiques est une impérieuse nécessité autant qu'une responsabilité sociale. Prenant acte de cela, le Parlement Hellénique a mis en place en avril 2015 la Commission pour la Vérité sur la Dette publique grecque. Il lui a donné mandat pour mener des investigations sur l'origine et l'augmentation de la dette publique, la façon dont cette dette a été contractée et les raisons qui y ont amené, enfin sur les impacts qu'ont eu sur l'économie et la population les conditionnalités attachées à ces

contrats. La Commission pour la Vérité a pour mission d'amener à une prise de conscience sur les questions relatives à la dette grecque, tant sur le plan interne qu'au niveau international, de formuler des arguments et de proposer des scénarios relatifs à l'annulation de la dette.

La dette reste le dogme au nom duquel est imposé un programme d'ajustement néolibéral qui s'accompagne de la plus profonde et la plus longue récession jamais connue en Europe en temps de paix.

Les recherches présentées par la Commission dans son rapport préliminaire mettent en lumière le fait que le programme d'ajustement auquel la Grèce a été soumise était, et reste dans son intégralité, un programme politiquement orienté. L'analyse technique bâtie sur des variables macroéconomiques et des projections de dette – des données en relation directe avec la vie et de la population et ses moyens de subsistance –, a permis de cantonner les discussions relatives à la dette à un niveau technique. Ces discussions ont principalement été centrées autour de la thèse selon la-

quelle les politiques imposées à la Grèce allaient lui permettre de rembourser sa dette. Les faits présentés dans ce rapport prouvent tout le contraire.

Les éléments dont nous faisons état dans ce rapport montrent que de toute évidence la Grèce, non seulement n'est pas en capacité de rembourser cette dette, mais qu'elle ne doit pas la rembourser, tout d'abord parce que la dette issue des mesures de la Troïka constitue une violation caractérisée des droits humains fondamentaux des résidents de la Grèce. Ainsi, nous sommes parvenus à la conclusion que la Grèce ne doit pas payer cette dette, du fait de son caractère illégal, illégitime et odieux.

Il est également apparu à la Commission que le caractère insoutenable de la dette publique grecque était évident depuis l'origine pour les créanciers internationaux, les autorités grecques et les grands médias. Pourtant, les autorités grecques et certains gouvernements de l'Union Européenne se sont ligués pour rejeter une restructuration de la dette publique en 2010, dans le seul but de protéger les institutions financières privées. Les grands médias officiels ont dissimulé la vérité au public en soutenant que le plan de sauvetage allait être bénéfique pour la Grèce, tout en passant en boucle le récit selon lequel la population ne faisait que payer pour ses propres turpitudes. ●●●



●●● Les fonds versés dans le cadre des programmes de sauvetage de 2010 et 2012 ont été gérés de l'extérieur selon des schémas complexes, empêchant toute initiative propre en matière budgétaire. L'utilisation de ces fonds a été dictée de manière stricte par les créanciers et il est apparu que moins de 10 % de leur montant avaient été consacrés aux dépenses courantes du gouvernement.

Ce rapport préliminaire dresse un premier état des lieux des principaux problèmes et enjeux liés à la dette publique et fait état de violations juridiques majeures en ce qui touche aux contrats d'emprunt ; il pose également les bases juridiques sur lesquelles la suspension unilatérale des paiements de la dette peut être invoquée. Ces conclusions sont déclinées en neuf chapitres présentés comme suit :

Le chapitre 1, La dette avant la Troïka, analyse l'augmentation de la dette publique grecque depuis les années 1980. Il conclut que l'accroissement de la dette n'est pas le résultat de dépenses publiques excessives, celles-ci étant en réalité restées plus faibles que les dépenses publiques d'autres pays de la zone euro. La dette provient pour l'essentiel du paiement aux créanciers de taux d'intérêts extrêmement élevés, de dépenses militaires excessives et injustifiées, d'un manque à gagner fiscal dû à la fuite illicite de capitaux, du coût de la recapitalisation de banques privées par l'État, et des déséquilibres internationaux issus des lacunes inhérentes au modèle de l'Union Monétaire.

L'adoption de l'euro a généré en Grèce une augmentation drastique de la dette

privée à laquelle les grandes banques privées européennes ainsi que les banques grecques ont été exposées. En prenant de l'ampleur, la crise bancaire a débouché sur une crise de la dette souveraine grecque. En 2009, en mettant l'accent sur la dette publique et en gonflant le déficit, le gouvernement de George Papandréou a voulu présenter comme une crise de la dette publique ce qui était en réalité une crise bancaire.

Le chapitre 2, Les évolutions de la dette publique grecque de 2010 à 2015 établit que le premier accord de prêt de 2010 visait en premier lieu à sauver les banques

Non seulement la Grèce n'est pas en capacité de rembourser cette dette, mais elle ne doit pas la rembourser (...). La dette constitue une violation caractérisée des droits humains fondamentaux des résidents de la Grèce.

privées grecques et européennes et à permettre aux banques de réduire leur exposition aux titres publics grecs.

Le chapitre 3, La dette publique grecque par créancier en 2015, met en évidence la nature litigieuse de la dette grecque actuelle au regard des principales caractéristiques des prêts qui seront analysées plus en détail au chapitre 8.

Le chapitre 4, Les mécanismes de l'endettement en Grèce, dévoile les mécanismes issus des accords entrés en vigueur à partir de mai 2010. Ces accords prévoyaient l'octroi de nouveaux emprunts d'un montant substantiel par des créanciers bilatéraux et le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) qui s'accompagnaient de coûts abusifs, amplifiant d'autant la crise. Ces mécanismes révèlent comment la majorité des fonds empruntés ont été directement transférés aux institutions financières. Au lieu de bénéficier à la Grèce, ils ont accéléré le processus de privatisation à travers l'utilisation d'instruments financiers.

Le chapitre 5, Les conditionnalités contre la soutenabilité, présente la manière dont les créanciers ont imposé des conditionnalités excessives qui, associées aux accords de prêts, ont eu pour conséquence directe la non-viabilité économique et l'insoutenabilité de la dette. Ces conditionnalités, que les créanciers s'obstinent toujours à exiger, ont fait chuter le PIB tout en augmentant l'endettement public – un ratio dette / PIB plus élevé rendant la dette grecque encore plus insoutenable. Mais elles ont également généré des changements dramatiques dans la société et provoqué une crise humanitaire. La dette publique grecque peut ainsi être considérée comme totalement insoutenable en l'état actuel des choses.

Le chapitre 6, Impact des "programmes de sauvetage" sur les droits humains, montre que les mesures mises en place dans le cadre des "programmes de sauvetage" ont directement affecté les conditions de vie du peuple ●●●

●●● et violé les droits humains que la Grèce et ses partenaires sont dans l'obligation d'assurer, de protéger et de promouvoir, conformément au droit national, au droit de l'Union et au droit international en vigueur. Les ajustements drastiques imposés à l'économie et à la société grecque dans son ensemble ont provoqué une détérioration rapide des niveaux de vie incompatible avec la justice sociale, la cohésion sociale, la démocratie et les droits de l'homme.

Le chapitre 7, Questions juridiques relatives aux MoU (Memorandum of understanding ou Protocole d'accord) et aux conventions de prêt, soutient qu'il y a eu violation des obligations en matière de droits de l'homme de la part de la Grèce elle-même et de ses prêteurs, à savoir les États membres de la zone euro (prêteurs), la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds Monétaire International, qui ont imposé ces mesures à la Grèce. Tous ces acteurs ont refusé d'évaluer les violations des droits de l'homme découlant des politiques publiques qu'ils obligeaient la Grèce à appliquer. Ils ont directement violé la constitution grecque en privant le pays de la plupart de ses droits souverains. En effet, les accords contiennent des clauses abusives, qui ont contraint la Grèce à renoncer à des pans importants de sa souveraineté. Cela a été attesté par le choix du droit anglais comme loi applicable à ces contrats, dans le but de faciliter le contournement de la constitution grecque et des obligations internationales en matière de droits humains. La remise en cause des droits humains et des obligations de droit coutumier, la présence de diverses preuves de mauvaise foi des parties contractantes, et leur caractère déraisonnable, remet en cause la validité de ces contrats.

Le Chapitre 8, Évaluation du caractère illégitime, odieux, illégal ou insoutenable

de la dette, examine la dette publique grecque en regard des définitions adoptées par la Commission concernant les dettes illégales, illégitimes, odieuses et insoutenables. Il aboutit à la conclusion qu'en juin 2015, la dette publique grecque est insoutenable, puisque la Grèce ne peut payer le service de la dette sans nuire gravement à sa capacité de remplir ses obligations les plus élémentaires en matière de droits humains. Par ailleurs, le rapport apporte la preuve de la présence dans cette dette d'éléments illégaux, illégitimes et odieux, et ce pour chaque groupe de créanciers.

La dette provient pour l'essentiel du paiement aux créanciers de taux d'intérêts extrêmement élevés, de dépenses militaires excessives et injustifiées, d'un manque à gagner fiscal dû à la fuite illicite de capitaux, du coût de la recapitalisation de banques...

La dette envers le FMI doit être considérée illégale car elle a été consentie en violation des propres statuts du FMI, et que les conditions qui l'accompagnent violent la Constitution grecque, les obligations du droit coutumier international et les traités signés par la Grèce. Elle est illégitime, puisque les conditions imposées comprennent des dispositions qui violent les obligations en matière de droits humains. Enfin, elle est odieuse, puisque le FMI savait pertinemment que

les mesures imposées étaient antidémocratiques, inefficaces, et allaient provoquer de graves violations des droits socio-économiques.

La dette envers la BCE doit être considérée illégale car la BCE a outrepassé son mandat en imposant l'application de programmes d'ajustement macroéconomique (par exemple la déréglementation du marché du travail), ceci par l'intermédiaire de sa participation à la Troïka. La dette envers la BCE est également illégitime et odieuse, car l'objectif du Securities Market Programme (SMP) était en fait de servir les intérêts des institutions financières en permettant aux principales banques privées grecques et européennes de se débarrasser de leurs obligations grecques.

Le FESF a octroyé des prêts hors liquidités qu'il faut considérer comme illégaux parce que l'Article 122(2) du TFUE est violé, et parce que ces prêts portent atteinte par ailleurs à un certain nombre de droits socio-économiques et de libertés civiques. De plus, l'Accord cadre du FESF de 2010 et le Master Financial Assistance Agreement de 2012 contiennent plusieurs clauses abusives témoignant d'une attitude immorale de la part du prêteur. Le FESF va également à l'encontre de principes démocratiques, ce qui rend ces dettes illégitimes et odieuses.

Les prêts bilatéraux doivent être considérés comme illégaux car ils violent les procédures spécifiées dans la Constitution grecque. Les prêts révèlent une attitude immorale des prêteurs et présentent des conditions qui contreviennent au droit et à l'action gouvernementale. Il y a atteinte tant au droit de l'Union européenne qu'au droit international lorsque les droits humains sont évincés par ●●●

●●● des programmes macroéconomiques. Les prêts bilatéraux sont par ailleurs illégitimes puisqu'ils n'ont pas été utilisés dans l'intérêt de la population, mais ont seulement servi à sauver les créanciers privés de la Grèce. Enfin, les prêts bilatéraux sont odieux car en 2010 et 2012 les États prêteurs et la Commission européenne, tout en étant conscients de ces violations potentielles, se sont bien gardés d'étudier l'impact sur les droits humains des ajustements macroéconomiques et consolidation budgétaire qui étaient la condition des prêts.

La dette envers des créanciers privés doit être considérée illégale parce que les banques privées ont eu une attitude irresponsable avant l'existence de la Troïka, ne respectant pas une diligence raisonnable, et parfois, comme dans le cas de fonds spéculatifs, agissant de mauvaise foi. Une partie des dettes envers les banques privées et les fonds spéculatifs sont illégitimes pour les mêmes raisons qu'elles sont illégales ; de plus, il était illégitime que des banques grecques soient recapitalisées par les contribuables. Les dettes envers les banques privées et les fonds spéculatifs sont odieuses, puisque les principaux créanciers étaient bien conscients que ces dettes n'étaient pas contractées dans l'intérêt de la population mais pour augmenter leurs propres bénéfices.

Le rapport se conclut sur quelques considérations pratiques. Le Chapitre 9, Fondements juridiques pour la répudiation et la suspension de la dette grecque souveraine, présente différentes options pour l'annulation de la dette et expose tout particulièrement les conditions dans lesquelles un État souverain peut exercer son droit à poser un acte unilatéral de répudiation ou de suspension de paiement de sa dette en droit international. Il existe plusieurs arguments juridiques

permettant à un État de répudier ses dettes illégales, odieuses et illégitimes. Dans le cas grec, un tel acte unilatéral peut se fonder sur les arguments suivants : la mauvaise foi manifeste des créanciers qui ont poussé la Grèce à violer son droit national et ses obligations internationales en matière de droits humains ; la primauté des droits humains sur les autres accords tels que ceux conclus par les gouvernements précédents avec les créanciers de la Troïka ; la coercition ; la présence de clauses abusives violant la souveraineté de l'État grec ; et enfin le droit reconnu en droit international pour un État de prendre des contre-mesures quand les créanciers posent des actes illégaux. S'agissant des dettes insoutenables, tout État est juridiquement fondé à utiliser l'argument de l'état de nécessité qui permet à un État confronté à situation exceptionnelle de sauvegarder un de ses intérêts essentiels menacé par un péril grave et imminent. Dans une telle situation, il peut s'affranchir de l'exécution d'une obligation internationale telle que le respect d'un contrat de prêt. Enfin, les États disposent du droit de se déclarer unilatéralement insolubles lorsque le service de leur dette est insoutenable, sachant que dans ce cas ils ne commettent aucun acte illégal et sont affranchis de toute responsabilité.

La dignité du peuple grec vaut plus qu'une dette illégale, illégitime, odieuse et insoutenable. À l'issue de ses premières investigations, la Commission considère que la Grèce a été et est toujours la victime d'une tentative de meurtre froidement préméditée par le trio que sont le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne et la Commission européenne. Cette attaque violente, illégale et immorale a été réalisée avec l'assentiment et la complicité

des États européens qui, au lieu de servir et défendre l'intérêt général, ont préféré se mettre au service des banques et des intérêts particuliers d'une minorité.

En mettant ce rapport à la disposition des autorités grecques et du peuple grec, la Commission considère avoir rempli la première partie de sa mission telle que définie dans la décision de la Présidente du Parlement du 4 avril 2015. La Commission espère que son rapport constituera un outil utile pour toutes celles et tous ceux qui veulent sortir de la logique mortifère de l'austérité et qui se lèvent pour défendre ce qui est en danger aujourd'hui : les droits humains, la démocratie, la dignité des peuples et l'avenir des générations à venir.

Aujourd'hui, en réponse à ceux qui leur imposent des mesures iniques, le peuple grec pourrait leur rappeler ce propos de Thucydide lorsqu'il évoquait la constitution de son peuple : « *Elle a reçu le nom de démocratie, parce que son but est l'utilité du plus grand nombre et non celle d'une minorité.* » (Oraison funèbre de Périclès rapportée par Thucydide dans La guerre du Péloponnèse)

● Commission pour la vérité sur la dette grecque



La traduction du texte a été réalisée par le Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM). De nombreux éléments sont accessibles ici : <http://cadtm.org/>

Nous sommes les Grecs

Le mouvement de solidarité avec le combat du peuple grec s'étend. L'intransigeance de l'Union européenne, loin de calmer les esprits, apparaît pour ce qu'elle est : une provocation et un déni de démocratie ; un recours à la force contre le suffrage universel.

Mais que veut dire être solidaire ? Est-ce penser avec bienveillance aux autres ou considérer que nos sorts sont liés ? Nous sommes solidaires même si nous ne le voulions pas.

La dette est un instrument de pillage de l'argent public.

C'est la volonté des dirigeants de l'UE d'interdire aux États de produire la monnaie dont ils ont besoin. Au-delà de la fraude des nantis, il y a un système légal de drainage des richesses publiques au profit des banques. Il ne s'agit pas d'excès mais de fonctionnement «normal» du capitalisme, en Grèce, en Espagne, en France, dans toute l'Europe et au-delà. D'où destruction de tout ce qui n'est pas fait pour rapporter et privatisation ou délocalisation du reste. Il ne s'agit pas d'incurie des politiques mais de servir les gros détenteurs de capitaux.

Qu'un peuple prétende ne pas se laisser faire et trouver les actes pour refuser cette loi est un danger pour les capitalistes. L'exemple peut s'étendre comme une traînée de poudre. Déjà l'Espagne, l'Irlande, de manières différentes, menacent d'emboîter le pas. La France a une réputation sulfureuse en ce domaine, d'où la méthode homéopathique utilisée par le gouvernement PS. Homéopathique mais décidée.

Ceux qui parlent au nom de l'Europe s'ingénient, en vue de briser le gouvernement que s'est donné le peuple grec, à l'empêcher de tenir ses engagements. Ils veulent lui interdire la mise en œuvre des mesures en faveur des plus démunis (allocation logement, aide alimentaire, rétablissement de l'électricité), lui imposer

une baisse des retraites au-dessous du seuil de pauvreté et une augmentation de la TVA sur les produits de première nécessité. Ils s'affirment prêts à mettre le pays en faillite et à l'expulser de la zone euro, donc de l'Union européenne. L'objectif est de faire la démonstration devant les peuples (dont le nôtre) qu'il est vain de s'attaquer aux banques, de contester le pouvoir absolu des classes dirigeantes, d'ouvrir une alternative.

Dans la même période, un fait est passé inaperçu. La coopérative des ferrys Sea-France s'était vue interdire l'accès du port de Douvres pour "concurrence

déloyale". On comprend vite que là aussi, il fallait tuer dans l'œuf toute velléité d'émancipation. Or, la justice britannique vient de donner raison à la coopérative. Coïncidence ? Toujours est-il que dans les jours suivants, la compagnie Eurotunnel, qui est restée propriétaire des navires, a commencé à les vendre et l'a

annoncé par téléphone au responsable élu de Sea-France. Est-ce lié à ce coup de force ? Le malheureux a fait une attaque et est décédé.

Il y a une guerre de classes, comme le disait avant Marx Guizot, l'homme de « *Enrichissez-vous !* ». Ne pas retarder d'une guerre, c'est ne pas reporter à plus tard de faire partout un objectif de luttes de qui maîtrise l'économie. Pour exister, le mouvement populaire a besoin d'oser explorer ce qui est encore impensé. C'est moins le sentiment d'être floué qui manque, qu'une conscience de soi qui révèle à chacun la puissance qu'il recèle. C'est d'oser s'affranchir des règles institutionnelles (la Révolution, même citoyenne, n'est pas prévue par la Constitution) et de proposer aux luttes de s'approprier les pouvoirs nécessaires.

C'est moins le sentiment d'être floué qui manque, qu'une conscience de soi qui révèle à chacun la puissance qu'il recèle.

● Pierre Zarka



La nouvelle nef des fous



1.

Je me suis réveillé dans mon sommeil.
Je marchais dans une rue de la périphérie,
une rue défoncée, bordée de palissades
quand j'ai buté sur un pied nu
que le goudron ne couvrait plus.
C'est alors que j'ai vu
de place en place des mains
qui sortaient du macadam usé
des mains ouvertes et figées
comme si on avait enterré vivants
là-dessous des êtres humains.
Oui, j'ai vu dans mon cauchemar
tout un trottoir
planté de mains
des mains d'humains tendues vers le ciel
des mains raidies, ouvertes et tendues
dans un dernier appel !
Et à mon réveil j'ai su
que la réalité est plus terrible encore
que le plus terrible des cauchemars.
Car au petit matin
tous les journaux sont pleins
des cris muets des réfugiés
noyés dans la Méditerranée.

2.

En l'an de grâce
2011, Marine Le Pen, le quatorze mars,
devant micros et caméras
s'est rendue à Lampedusa.
Si je n'écoutais que mon cœur
(a-t-elle dit aux réfugiés de Tunisie),
car j'ai aussi un cœur,
je me jetterai bien à l'eau
et vous prendrai sur mon bateau
hélas, hélas !
Il n'y a plus de place !
« Si j'écoutais mon cœur,
je vous prendrais bien sur ma barque

mais ma barque est trop fragile, elle coulerait... »

Puis, elle est repartie sur sa chaloupe en titane
en compagnie d'un majordome fou,
d'un banquier accro à la cocaïne, d'un attaché de presse
pressé et d'une demi douzaine de demi-mondains
Il y en a un qui grimpe au mât avec un entonnoir sur la tête,
un autre sur le gaillard d'avant qui
tient en laisse un couple cynégénique
un berger allemand et un rotweiller qui aboient contre l'horizon
Il y en a deux sur le pont qui jouent aux oselets avec les minarets
et les clochers
un qui jette par les écoutilles des rouleaux de papier hygiénique
un qui déroule le long du bastingage
le cheval de frise d'une clôture barbelée
un autre qui pose les uns sur les autres des parpaings dans
l'eau
et gâche du mortier pour ériger un mur très haut au milieu des flots

Toute une armée de fous
toute une collection de nains de jardins
évadés pour un instant
de leurs pavillons piégés
toute une armada de petits bonhommes mécaniques
remontés dans le dos
Et elle se tient debout à la proue
en armure rutilante
brandissant l'oriflamme à l'Agneau
de la Vierge Marie
brodé de fil doré
Derrière eux,
ils traînent un chalut plein de cadavres qui les tirent par le fond
et des paquets d'euros
(Un jeune qui n'avait pas demandé à être du voyage
bave à la poupe et vomit...)

3.

C'est vrai qu'il est déjà très chargé son bateau...
Sur la Nef des Fous,
la fille Le Pen a de la compagnie.
De la droite à la gauche



●●● et dans toute l'Europe
des hommes politiques et des braves gens
qui ne veulent pas forcément
la mort du pécheur
répètent le même slogan.
« Décidément, non
nous ne pouvons pas accueillir
toute la misère du monde. »

4.

Un peu en arrière du bateau
installés sur un canot de sauvetage climatisé
des humanitaires protestent
au nom du droit universel
à la libre circulation
des capitaux et des hommes.
Mais personne ou presque
ne leur prête attention.
Et les larmes qu'ils versent
font monter le niveau des eaux
et menacent la terre ferme.
Pourtant, ils ont raison :
le droit au tourisme
en voyage individuel ou organisé
est un droit imprescriptible
et inaliénable de la nouvelle humanité
(à condition bien sûr
d'avoir une assurance
et un compte provisionné).
Mais les réfugiés malheureusement
n'ont pas l'air de touristes.
Ils ne sont pas venus ici
pour voir du pays
et repartir gentiment
après avoir dépensé leurs économies
dans nos boutiques de luxe et nos supermarchés.
Le soupçon existe qu'ils sont là pour sauver leur vie
la refaire et rester.

5.

Les réfugiés de Syrie, d'Irak
d'Afghanistan, d'Erythrée, de Libye
payent à prix d'or leur cercueil
aquatique aux passeurs
qui les abandonnent en haute mer.
La mer est un linceul de plastique
immense, vert et mouvant
où ceux qui tombent
sombrent
et meurent étouffés
car la bâche de la mer sur eux s'est refermée.
Ô, Mer méditerranée

qu'avons-nous fait de toi ?

Mer maternelle, ventre
d'où est sorti toute vie
Toi qui nous as bercés
Mer nourricière
de toi nous avons fait
le plus grand des cimetières !
Œil de cyclope au centre
de l'archipel de nos pays,
nous t'avons aveuglée !
Nous avons brisé les vitraux
de ta rosace de lumière !
Nous t'avons obturée,
excisée, cautérisée,
putréfiée et pétrifiée.
De toi nous avons fait
plus qu'une frontière barbelée :
un immense bûcher liquide,
un four crématoire glacé,
une déchetterie à immigrants,
une trappe ouverte sur le vide
où ceux qui veulent passer
hommes, femmes, enfants
sont jetés vivants !

6.

Mais pendant ce temps, les affaires continuent
Nous pillons les pays
pour garder la haute main sur l'uranium
la bauxite, le pétrole, les terres précieuses
et nous ne pouvons plus faire face
à la marée montante de la misère
des peuples qui veulent simplement vivre.
Nous ruinons des peuples entiers
mais leur envoyons en guise de compensation
via Internet et la télévision
des images en flux continu du paradis
où nous sommes censés habiter
et nous nous étonnons
de les voir débarquer
Nous défendons la démocratie
et détruisons des Etats
puis nous déplorons l'afflux massif des réfugiés
qui s'échappent comme ils peuvent du chaos des Etats
que nous avons détruits.
Nous chassons un dictateur que nous abattons comme un
chien
puis à sa place nous portons au pouvoir des fous furieux
qui se déchirent
et nous nous apitoyons sur le sort des Libyens
que nous refusons d'accueillir.
Nous versons des larmes de crocodile sur

●●● les hommes, les femmes, les enfants
 qui par tous les moyens possibles
 quittent la Syrie pour fuir la guerre
 et les persécutions
 mais nous vendons des armes
 au Liban, à l'Arabie Saoudite, aux pays du Golfe
 qui entretiennent l'incendie.
 Nous ouvrons notre cœur
 mais pas notre porte
 et pour faire bouillir la marmite
 nous mettons partout le feu.
 Car pendant ce temps les affaires doivent continuer.

7.
 Ô, vous les grands de ce monde
 qui pratiquez l'exclusion,
 Vous qui refusez d'inclure les exclus
 Nous avons pour vous la solution :
 Grâce à la résine polyester époxy
 à laquelle vous mélangerez un agent durcisseur
 (baptisé « économie de marché »)
 Il vous suffira pour bloquer le phénomène
 de vitrifier la mer.
 Nous pourrons ensuite la découper
 en blocs de plastique transparents
 légèrement colorés façon ambre
 ou fonds marins avec,
 intéressante leçon de choses
 pour nos arrière petits-enfants,
 des bateaux et des réfugiés,
 hommes, femmes et enfants,
 en inclusion dedans
 et vous pourrez, en souvenir
 de cette grande époque,
 les conserver, détaillés en petits cube
 décoratifs sur vos bureaux
 lustrés et bien polis.

8.
 « Désolés je ne peux pas vous prendre
 à bord »
 répètent les gens raisonnables...
 Et ils ont raison.
 Ce n'est pas en se hissant
 sur la perrissoire de l'Occident
 qui prend l'eau de tous côtés
 que les peuples pourront se sauver.

9.
 Non,
 nous non plus qui vivons ici
 nous ne voulons pas monter sur votre bateau

Non ne sommes pas volontaires
 pour nous engager
 sur votre porte-avion
 et faire la guerre
 à la Terre entière.

10.
 Dans son grand poème « La Nef des fous »
 Brant, le vieil écrivain du Moyen-âge allemand
 nommait fous tous ceux qui ne pensaient
 qu'à leur vie terrestre
 et n'avaient souci
 du salut céleste.
 Aujourd'hui je dis fous
 ceux qui pensent
 trouver seuls
 leur salut sur la Terre
 sans souci
 du salut commun
 de tous les peuples de la Terre.
 Comme si nous ne voguions pas tous
 à bord du même vaisseau
 Comme si la Terre entière n'était pas pour nous tous
 un seul radeau
 Comme si nous n'étions pas tous embarqués
 sur le même bateau
 perdu en haute mer
 où quelques-uns sur le pont supérieur
 dansent sur les parquets cirés des salons de Première classe
 et leurs enfants jouent dans la piscine
 avec leurs torpilleurs télécommandés
 tandis que l'équipage trime
 dans la salle des machines
 Oui, nous vivons tous
 sur un immense et unique bateau
 un vaisseau baptisé Terre
 pour quelques-uns, un paquebot de croisière
 pour d'autres une galère
 un bateau négrier
 un rafiot rafistolé
 où les deux-tiers de l'humanité
 s'entassent à fond de cale
 et qui risque de chavirer.
 A moins peut-être qu'éclate à bord
 une mutinerie...



● Francis Combes

Ludwig assassiné provoque la dislocation de la zone euro

La terre a tremblé à nouveau cette semaine sur le Vieux continent, provoquant cette fois un début de dislocation de la zone euro. Le massacre de l'Hymne à la joie de Ludwig van Beethoven par un chef d'orchestre luxembourgeois et une contrebasse allemande seraient à l'origine du séisme, dont l'épicentre est situé à Bruxelles. L'orchestre de Radio Europe, connu pour ses assassinats musicaux, est désormais sur la sellette. De même que ses sponsors : les banques européennes, reconnaissables à leur indiscipline.

Chanter : L'austérité fut refilee aux vermisseaux à la place du vers de Schiller : La volupté fut donnée aux moineaux aurait déclenché un mouvement irréversible de tectonique des plaques. Selon des historiens-géographes, réinterpréter ainsi la 9^e Symphonie aurait fait glisser la plaque hellène sous la germanique. Les effets pourraient concerner toute l'Europe, voire le monde.

Le séisme précédent datait de 2008. Des fractures profondes dans un sol européen miné depuis une vingtaine d'années par des sorciers "compétents" en avait, à l'époque, été la cause. L'injection massive et in extremis de liquide de colmatage, miraculeusement trouvé par le Bureau de la Croissance Évanouie (BCE), avait permis d'éviter le gouffre. De cet affaissement de terrain était né un souriceau. Le géophysicien Yannis Richard dit sans détours : « *Lorsque la plaque grecque s'était mise à bouger en octobre 2009, nous aurions dû en alléger le poids immédiatement au lieu de la plomber neuf mois plus tard avec un taux de 11 %.* »

Pas de mort à cette étape, mais des sinistrés. Et un rappel que la zone subit des secousses de plus en plus violentes. Si des signes avant-coureurs de cet ébranlement avaient été détectés depuis 10 ans, pourquoi rien n'a été fait pour le prévenir ? « *Nous n'avons aucun centre de sismologie ayant une capacité d'anticipation crédible. Alors*



Euro-dislocation en zone de libre circulation.

on a fait confiance aux agences de notation comme Standard & Poor's et aux grandes banques », déplore mi-figue, mi-raisin l'eurologiste Philippe Herzog, qui ajoute : « La consolidation de la zone n'a jamais été réalisée. Des économistes avaient pourtant suggéré, à la création de la terre euro, que celle-ci craquerait sans mécanismes de transfert et de solidarité entre pays très différents. »

Que faire ? Détruire la plaque grecque ?

Un tsunami. La goudronner ? Déjà fait. Jean-Dominique Giuliani, chef d'entreprise de la fondation vulcanologique Robert Schuman, rejette l'idée de la beurrer. « *La Grèce veut le beurre et l'argent du beurre* », a-t-il déclaré aux sinistrés avec la bouche de celui qui ne manque de rien. Reste l'huile d'olive. La Grèce n'en manque pas.

● Philippe Stierlin





François Delapierre, co-fondateur et secrétaire national du Parti de gauche, artisan du Front de gauche, s'est éteint à 44 ans. Militant de longue date, il laissera à celles et ceux qui ont partagé sa route le souvenir d'un homme de conviction, à la fois pugnace et soucieux du débat. À ses proches, à ses amis, à ses camarades du PG, Cerises exprime toute sa tristesse et sa sympathie.

Photo extraite de l'invitation du groupe Front de Gauche - Parti de gauche et Alternatifs du Conseil régional d'Île-de-France qui rend hommage à François Delapierre le 26 juin à 19h (Voir www.communistesunitaires.net, rubrique "Hommages". Voir également le communiqué du Parti de gauche (<https://www.lepartide-gauche.fr/communiqued/francois-delapierre-est-decede-32759>) et celui d'Ensemble ! (<https://www.ensemble-fdg.org/>)



“Multiples et indivisibles”

Après celle de Lyon, le 15 juin, c'est sous ce mot d'ordre qu'a lieu à Paris, le 27 juin, la Marche des fiertés 2015 (départ à 14 h, Place Edmond Rostand, près du jardin du Luxembourg). Deux ans après l'obtention de l'accès pour tous au mariage, l'Inter-LGBT met en avant les revendications des Transgenres. Un rendez-vous revendicatif et festif - concert final place de la République - auquel participe le Front de gauche (Rencontre avant 14 h au 53 avenue de l'Observatoire). Rendez-vous aussi à Marseille le 4 juillet.

● **“Nous pouvons”** titre le premier *Dossier d'Ensemble !* dans le bulletin n° 9 de juin consacré à la RTT : son histoire et ses enjeux, dont la conversion écologique, l'urgence d'une rupture, une perspective sexuée, temps et conditions de travail, la RTT unificateur social, la RTT dans divers champs d'activités, etc. À lire en téléchargeant le bulletin sur : https://www.ensemble-fdg.org/sites/default/files/maquette_ensemble_.pdf

● **Contradictions.** Un hôpital public à Paris, jeudi 25. Elles (surtout) et ils se

préparent à manifester contre l'austérité : personnels infirmiers, aides-soignants, visés entre autres par la réduction de la RTT (tiens !). Un médecin assure ses consultations : fier de ce haut-lieu national de recherche et soins de son domaine, pédagogue, compétent et humain, attaché à l'accueil ici en grand nombre de précaires et de migrants. Temps d'attente pour les rendez-vous, dégradations dans un bâtiment récent, difficulté à obtenir ne serait-ce qu'un coup de pinceau... Il ne manifestera pas. Dehors le petit cortège démarre, pas très fourni, mais tonique.

Cerises

publication de l'Association
des communistes unitaires

- Noyau -

Gilles Alfonsi, Gilles Boitte,
Michèle Kiintz, Roger Martelli,
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,
Pierre Zarka.

cerises@plateformecitoyenne.net

Abonnement gratuit en ligne :
<http://plateformecitoyenne.net/cerises>

www.cerisesenligne.fr



MEDIAPART

